LISTE DES PIECES NECESSAIRES A VOTRE AVOCAT

POUR LANCER UNE **PROCEDURE DE DIVORCE JUDICIAIRE**

(AUTRE QUE PAR CONSENTEMENT MUTUEL)

* copie intégrale en original de l’acte de mariage datant de moins de 3 mois
* copie intégrale en original de l'acte de naissance de l’époux qui saisit le Juge aux Affaires Familiales
* copie intégrale en original de l’acte de naissance des enfants datant de moins de 3 mois
* copie du livret de famille
* copie de la pièce d'identité de l'époux recto verso
* copie de la carte d’immatriculation à la sécurité sociale des époux et/ou numéro d’immatriculation
* coordonnées des caisses de retraite
* Le dernier avis d’imposition de l’époux ou celui du couple
* les trois derniers bulletins de salaire de l’époux ou justificatifs de versements d’allocations (ex : pôle emploi)
* les 3 derniers avis de notification de droits de la C.A.F (si allocations familiales)
* copie des éventuels contrats de prêts en cours
* Eventuellement votre avocat pourra vous demander une attestation de témoignage destinée à être produite dans le cadre de la procédure (voir modèle d'attestation destinée à être produite en justice sur le site) ce document est téléchargeable dans la rubrique droit de la famille sur notre site : <https://pragma-avocats.fr/documents-et-liens-utiles/>